

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX MARSEILLE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R.324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et d'Aix Marseille Université, comme partenaire de l'unité au sens de l'article R. 324-15 du code de la recherche. L'UMS 60 est référencée par le CNRS UAR 2027.

Décident :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 5 ans, une unité mixte de service intitulée « Plateforme multi-ingénierie des systèmes du vivant »

Article 2 : Cette unité est référencée US 60.

Article 3 : L'unité exercera son activité dans les locaux situés :

CENTURI MEP _ Bâtiment TPR2
Campus de Luminy
163, avenue de Luminy
13 288 MARSEILLE Cedex 9

Article 4 : L'unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm PACA.

Article 5 : Monsieur Pierre François LENNE est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX MARSEILLE UNIVERSITE